

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le premier septembre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le huit septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jérôme **ALESSANDRI**.

Membres : 15

N°2021/45

MEMBRES PRÉSENTS	
POGGI Dominique	NEGRONI-DESINI Vannina
SUSINI Ange	ALESSANDRI Jérôme
MIGEVANT Pierre-Jean	
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	GARIDACCI François
FRIMIGACCI Lucie	CINOTTI Sandrine
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	PAOLI Jean-Paul
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	ZANETTACCI Alexia
ZANNETTI Pierre	ALESSANDRI Stéphanie
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
NEGRONI-DESINI Vannina	

**OBJET : Etablissement du tableau des effectifs municipaux.**

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R. 2313-3 ;*

*Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;*

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la commune ;

Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des **emplois ouverts** budgétairement, pourvus ou non ;

Considérant qu'il est proposé d'adopter le tableau des effectifs qui figure en annexe de la présente délibération ;

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** d'adopter le tableau des effectifs qui figure en annexe du présent acte, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

**PRÉCISE** que la présente délibération abroge les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la collectivité ;

**DIT** que les crédits liés aux charges de personnel qui correspondent aux emplois et grades ainsi recensés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 5.**

Le Maire,  
François GARIDACCI



<b>Filière administrative</b>						
Catégorie	Grade	Poste budgétaire	Poste pourvu	Temps de travail	Personnel titulaire	Personnel contractuel sur emploi permanent (article 3-3-2° loi n°84-53)
A	Attaché territorial	2	2	2 temps complets	1	1
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet	1	/
C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps partiel (80%)	1	/
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet	1	/
C	Adjoint administratif	3	3	3 temps complets	3	/
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>8</b>		<b>7</b>	<b>1</b>
<b>Filière technique</b>						
B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet	1	/
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet	1	/
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4	3 temps complets et un TNC (31h30)	4	/
C	Adjoint technique	10	10	5 temps complets et 5 TNC (28h, 21h30, 10h, 28h30, 25h30)	10	/
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>16</b>		<b>16</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>24</b>	<b>24</b>		<b>23</b>	<b>1</b>